

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 13

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Thierry Rutgé, Mireille Berthuin, Anne Isabelle, Caroline Driol, Dominique Capron, Antoine Crezé, Frédéric Géromin, Astrid Bouchard

Procurations : Cathy Peloso à Astrid Bouchard

Absents : Christophe Corbet, Stéphane Mastropietro

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 10 novembre 2023

DELIBERATION N°3

Objet : Demande d'aide au titre de la Dotation Territoriale du Département de l'Isère et du fonds de soutien aux petites communes du Grésivaudan pour la réfection de patrimoine communal

Préambule

Dans la cadre des activités de surveillance et de la maintenance du patrimoine bâti de la commune, il a été constaté l'apparition de fissures sur certains piliers de l'église communale, ainsi que des signes d'usure d'une partie de la toiture. Par ailleurs, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de dévégétalisation du clocher de l'église. Des travaux de réfection du mur de la cure attenante à l'église sont par ailleurs prévus par la commune.

Le service de conservation du patrimoine du Département de l'Isère ayant été consulté à ce sujet, il apparaît judicieux d'appréhender l'ensemble de ces sujets dans leur globalité.

Madame la Maire expose au Conseil municipal la nécessité de réaliser un diagnostic structure de l'église communale, afin d'établir un programme de travaux d'entretien et de réfection du bâtiment.

Le plan de financement est établi comme suit :

Poste de dépenses	Montant HT	Financements publics	Montant HT
Diagnostic structure de l'église	4 250 €	Sans objet	
Réfection du clocher et de la toiture	67 015 €		
Rénovation du mur de la cure	15 050 €		
Total dépenses éligibles	82 065 €		
		Dotation Territoriale du Département de l'Isère (25%)	20 516,25 €
		Le Grésivaudan (fonds de soutien aux petites communes) – (25%)	20 516,25 €
		Autofinancement	45 282,5 €
Total	86 315 €		86 315 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame la Maire

- à solliciter l'aide du Département de l'Isère au titre de la Dotation territoriale pour un montant de 20 516,25 €
- à solliciter le fonds de soutien aux petites communes de la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour un montant de 20 516,25 €

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 14 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Patrick Heryé




La maire
Coralie Bourdelain


